

L'ABEILLE

JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉTAMPES.

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces, etc.

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DES INSERTIONS.

Annonces..... 20 c. la ligne.
Réclames..... 25 c. —

Les insertions volontaires doivent être agréées par le Gérant. Les manuscrits ne sont jamais rendus.

Les annonces judiciaires et autres doivent être remises le jeudi soir au plus tard, sinon elles ne paraîtront que dans le numéro suivant.

Le Propriétaire-Gérant, Ape. ALLIEN.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Un an..... 12 fr.
Six mois..... 7 fr.
Un numéro du journal..... 30 c.
Et par la poste deux francs en sus par semestre.

Nota. — L'Abonnement se paie d'avance, et les insertions au comptant.

Étampe, imprimerie de Ape. ALLIEN.

On s'abonne aussi à Paris, à l'Office-Correspondance, chez LAZOUZAY et C^e, rue Notre-Dame-des Victoires, 46; — et au bureau de la Correspondance-Générale dirigée par M. HAYAT, rue Jussieu-Roussseau, 3.

BUREAUX DU JOURNAL, RUE DU PONT-QUESNEAUX, 3, Chez AUG. ALLIEN, imprimeur.

L'Abonnement continue indéfiniment jusqu'à réception d'avis contraire. Les lettres et paquets non affranchis sont refusés.

Revue locale.

ÉTAMPES. — Les recettes de la Caisse d'épargne se sont élevées, dimanche dernier, à la somme de 5,736 fr., versés par 32 déposants dont 2 nouveaux.
Il a été remboursé 7,676 fr. 22 c.

* * M. l'abbé Michon, missionnaire apostolique, déjà connu si avantageusement à Etampes par ses talents oratoires, prêchera la station de l'Avant à Notre-Dame et l'ouvrira le dimanche 27 du courant, à 7 heures et demie du soir.

Police correctionnelle.

Audience du 23 Novembre 1853.

Le Tribunal de police correctionnelle, dans son audience de mardi dernier, a prononcé les condamnations suivantes :

— JEULIN, Scholastique, femme Benoist, 46 ans, journalière à Cerny; 6 mois de prison et aux dépens, pour complicité de vol par recel et abus de confiance.

— JEULIN, Laurier, 60 ans, marchand de peaux de lapins à Cerny; 13 mois de prison et aux dépens, pour complicité de vol par recel et abus de confiance.

— ESCARIN, Alphonsine, femme Langlois, 26 ans, demeurant à Etampes; 8 jours de prison et aux dépens, pour vol de récoltes non détachées du sol.

— GUIGIER, Jean-Baptiste, 49 ans, marchand de menus merceries à Nezel (Seine-Inférieure). — QUET, Marie-Adélaïde, femme Guigier, 36 ans, demeurant avec son mari; 6 jours de prison, pour mendicité et vagabondage.

— ROCHERIEUX, François-Augustin, 25 ans, marchand de peaux de lapins à Orléans; 8 jours de prison et aux dépens, pour outrage public à la pudeur.

— LEROY, Etienne-Désiré, dit Petithomme, 50 ans, jardinier à Etampes; 4 mois de prison et aux dépens, pour vols.

— MINAULT, Adèle-Zéphirine, femme Quinton, journalière à Angerville, 4 mois de prison et aux dépens, pour vol domestique.

— CÉLERIER, Pierre, 46 ans, peintre et vitrier, sans domicile; 13 mois de prison et aux dépens, pour rupture de banc.

* * Pendant la nuit du 22 au 23 de ce mois, un incendie attribué à la malvoillance a éclaté chez le sieur Taffoureau, aubergiste à Saint-Michel, dans une grange contenant des récoltes dont la perte est évaluée à 1595 fr. Les bâtiments seuls étaient assurés.

A la nouvelle de ce sinistre, les pompiers d'Etampes et un grand nombre d'habitants qu'avait réveillés le tambour de ville, arrivèrent en toute hâte sur le lieu du sinistre, où se trouvaient déjà les pompiers de Morigny. Les chaînes furent à l'instant formées, et l'on combattit activement le feu que l'on présumait avoir été mis à travers une mauvaise porte donnant sur la route.

Des soupçons s'étant portés sur les nommés Paroteau père et fils, ces derniers ont été immédiatement arrêtés et écroués à la maison d'arrêt.

GUILLEVAL. — Un incendie a éclaté le 21 du courant, aux Quatre-Vents, commune de Guilleval, dans une grange à foin. Arrivés des premiers sur les lieux, les pompiers et les habitants de Monnerville se rendirent en quelques heures maîtres du feu.

MONNERVILLE. — Le 19 de ce mois, le sieur Larjou, cabaretier et épicer, a été victime d'un vol d'une bourse contenant 40 fr. Un individu qui venait d'habitude dans la maison est fortement soupçonné d'être l'auteur de ce vol.

Le sieur Larjou, en faisant sa déclaration à l'autorité, a désigné la personne sur laquelle planaient ses soupçons.

* * Nous recommandons à nos lecteurs M. Th. PAU, chirurgien-dentiste de Paris, qui s'est fait avantageusement connaître dans cette ville, par sa rare dextérité à extraire les dents cariées, et pour tous les soins à donner à la bouche. (Voir aux annonces.)

Revue théâtrale.

Dimanche 20 Novembre 1853.

Représentation au profit des Pauvres.

LES DEMOISELLES DE SAINT-CYR, comédie en quatre actes par M. ALEX. DUMAS.

L'ÉPREUVE VILLAGROISE, opéra-comique en deux actes, paroles de DESVIGNES, musique de GAÏRY.

Toute la vérité, rien que la vérité :

Voltaire a dit, il y a longtemps : « Par une police admirable, les voluptés mêmes et le luxe servent la misère et la dou-

leur. » La pensée du grand philosophe, juste et vraie en général, a reçu dimanche dernier une solution nouvelle, signalée par l'empressement du public à venir en foule jeter son obole dans l'escarcelle du pauvre. La part destinée aux malheureux a dû être large, car la recette a été fructueuse.

Il est vrai que la bonne action, — que nous ne cherchons pas à amoindrir, Dieu nous en préserve! — était aiguillonée, sollicitée presque par l'attrait d'un spectacle délicieusement composé. Que faut-il conclure, sinon que M. David a eu l'heureuse pensée de mettre l'œuvre de charité sous le patronage de deux hommes d'esprit et de talent.

Les Demoiselles de Saint-Cyr est, sans contredit, une des plus jolies productions d'Alex. Dumas. On sent que cette comédie est éclosée sous la plume de l'artiste à une époque de transition dramatique. Il y a un monde entre elle et ses aînées : là l'écrivain fait oublier Angèle, Antony, la Tour de Nestlé, et tout le lugubre cortège qui les suivit. L'auteur de Mademoiselle de Belle-Isle, du Mariage sous Louis XV, apparaît dans tout son éclat.

Cette belle comédie a été convenablement jouée par nos artistes, auxquels était venue se joindre une débutante, M^{lle} Morel, qui a su se faire applaudir plusieurs fois dans le rôle de Charlotte de Mérian.

Pour la première fois notre salle a retenti de la naïve et mélodieuse musique de Grétry. C'est par l'Épreuve villageoise que le Maître de la musique a fait son entrée sur notre modeste scène! Quand nous sera-t-il donné d'y applaudir le Tableau parlant et Richard Cœur-de-Lion?

La Joviale tentative de M. David a été couronnée d'un succès; mais disons aussi que les efforts de notre jeune Société philharmonique ont été pour beaucoup dans ce succès. Ses efforts méritent d'autant plus d'être signalés qu'il a fallu, de la part de nos amateurs, faire abstraction d'amour-propre d'artistes, céder au seul désir d'être utiles et rien qu'utiles à la représentation, pour accompagner une partition qui n'a été écrite et orchestrée que pour un très-grand nombre d'instruments à cordes, instruments qui, précisément, manquent trop à la Société. Reportons-nous à quelques semaines en arrière, et tout le monde se rappellera avec quel ensemble harmonieux ont été exécutés l'ouverture et les principaux morceaux du Moulin joli; pourquoi cette différence? C'est le même orchestre, ce sont les mêmes exécutants: Cela vient tout simplement de l'orchestration, de l'ensemble que composent les cuivres et les instruments de création moderne, qui sont en grand nombre dans la pièce nouvelle, et qui atténuent ainsi la pénurie de violons.

Feuilleton de l'Abeille

DU 26 NOVEMBRE 1853.

UN VOYAGE DE PLAISIR.

POÈME COMIQUE.

Depuis longtemps monsieur Trompin
Dont la boutique, au Carré-Saint-Martin,
A pour enseigne : A la Grande Lunette,
Se faisait, dit-on, une fête
De consacrer un peu de ses profits
A ces plaisirs nouveaux qui sont loin de Paris
Et qu'un chemin de fer aisément nous procure.
Mais un plaisir n'est jamais bien goûté
Si l'on n'a pas à son côté
Un ami pour le moins. Monsieur Trompin s'assure
Qu'il peut compter sur son cousin Fernu,
Coutelier, rue Aumaire. Il est bien convenu
Qu'ils iront voir du Havre les régates,
Qu'ils visiteront les frégates,
Et quittant le chemin de fer
Se rendront ensuite par mer
Au port de Cherbourg. Ce voyage
Serait pour eux d'autant plus beau
Qu'on devait lancer un vaisseau,
C'est là surtout ce qui les encourage;
Car il n'est, leur dit-on, rien de plus imposant,
Que de voir s'avancer majestueusement

Sur sa quille à peine visible
Cette masse animée et qui paraît sensible
A la crainte, à l'espoir, aux applaudissements
De myriades d'assistants.
Il est aussi décidé par avance
Qu'on partagera la dépense.

Le jour du départ arrivé
Chacun de bonne heure est levé
Et met, à s'approprier, beaucoup de diligence,
Comme il le fallait, car le train
Devait partir de grand matin.
Mais, à tout, jamais on ne pense,
Ce qui fut cause que Trompin
Après avoir attendu son cousin
Et voyant que l'heure s'avance
Finit par perdre patience.

Et se décide à partir, pensant bien
Que son ami déjà s'était mis en chemin
Et qu'à l'embarcadère il le verra sans doute.
Il y court donc. A peine est-il rendu
Que le moment du départ est venu :
Il se met forcément en route
Sans avoir pu trouver Fernu.

Rapidement le train s'avance
Et Trompin garde le silence
Tout abasourdi du guignon
Qui le laisse sans compagnon.
Mais plus tard il reprend courage
Et bien avant que l'on soit à Vernon
Met la tête dehors, et, criant avec rage,
Appelle Fernu par son nom :

« Fernu! Fernu! dit-il, montre-toi, parle:
Je t'ai, ce matin, attendu;
Pourquoi donc n'es-tu pas venu? »

Le conducteur du train était un nommé Charle,
Il vient et s'adresse au malheureux Trompin
Dit : « Monsieur, si l'yous plaît, vous ferez moins de train,
Ou jé fais arrêter le train
Et vous resterez en chemin. »

A cet ordre formel Trompin redevient morne,
Il est muet comme une borne
Et ne répond pas même aux encouragements
D'un voisin qui lui parle en termes obligés.
Ainsi s'accomplit ce voyage :
C'est en vain que sur le rivage
On voit mille aspects enchanteurs
Fixer l'attention des autres voyageurs;
Trompin ne veut rien voir, privé de camarade,
Et jusqu'à au Havre il est malsade.

Mais, à peine arrivé, narguant le conducteur,
En criant de toute sa force,
Il appelle « Fernu! Fernu! » Dieu! quel bonheur!
Fernu vient de répondre. Aussitôt il s'efforce
De traverser la foule afin de le trouver.
C'était chose très-difficile,
Car au train qui vient d'arriver
Se mêlent des gens de la ville,
Des gamins de dix à vingt ans,
Des jeunes marins turbulents
Qui culbutent tous les passants
Et profèrent des cris perçants.



Disons, en terminant, à la Société philharmonique que sa présence au Théâtre est appréciée par tout le monde; disons-lui surtout qu'elle ne prouve ni pour de la froideur ni pour de l'indifférence la silence qui, trop souvent, fait suite à ses louables et intelligents efforts.

NÉHALA-DUC-IDAHOIRE.
Pour copie conforme,
A. G. ALLIEN.

Chemin de fer de Paris à Corbeil.

Une enquête publique aura lieu sur l'avant-projet d'un chemin de fer de Corbeil à Nevers.

En conséquence, les pièces de cet avant-projet resteront déposées pendant un mois, du mercredi 16 novembre courant au jeudi 15 décembre prochain inclusivement, à la préfecture de Versailles (bureau des travaux publics), pour être communiquées, sans déplacement, à toutes les personnes qui désireront en prendre connaissance.

Pendant le même délai, trois registres seront ouverts le premier à la Préfecture, et les deux autres aux sous-préfectures de Corbeil et d'Étampes, pour recevoir les observations auxquelles pourra donner lieu l'avant-projet dont il s'agit.

Le lundi 19 décembre prochain, à midi, une commission se réunira à l'hôtel de la Préfecture, pour examiner ledit projet et les observations consignées aux registres d'enquête, et donner, sur le tout, son avis motivé, conformément aux articles 4 et 6 de l'ordonnance sus-visée du 18 février 1834.

Sont nommés membres de ladite commission :

MM.

Le duc de Padoue, sénateur, propriétaire à Ris.
Cuidelin, propriétaire d'usines à Corbeil.
Bousquet, manufacturier à Essonnes.
Truchon, manufacturier à Essonnes.
Régnauld-Niot, propriétaire et maire à Echareon.
Le comte de Colbert, membre du conseil général, propriétaire à Ballancourt.

Jules Marquis, membre du conseil général, propriétaire à Bregigny.
Le marquis de Selve, membre du conseil général, propriétaire à Cerny.

Brouard, propriétaire à la Ferté-Alais.
Le comte de Guillaud, propriétaire à Guigneville.
Cauchy, conseiller à la cour de cassation, propriétaire à Vayres.

Langevin, manufacturier à Itteville.
Dejoye, maire de Maisse.
La commission sera présidée par M. le duc de Padoue, l'un de ses membres.

Elle nommera son secrétaire.

Théâtre d'Étampes.

Dimanche 27 novembre 1853.

REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE

à l'occasion de la loterie du tableau de M. N. BERTHÈRE.

Grande Tombola composée de 24 lots.

Un Monsieur qui prend la mouche, vaudeville en un acte de MM. Marc Michel et Labiche.

Simplette la chevrière, vaudeville en un acte de MM. Cogniard frères.

Midi à quatorze heures, vaudeville en un acte de M. Barrière.

Enfin il se ferme une file,
Trompin la suit, se doutant bien
Que c'était le meilleur moyen
Pour sortir de cette cohue;
Il se trouve ainsi transporté
Au milieu de la grande rue
Et cherche partout; mais sa vue
Ne découvre d'aucun côté
Son ami dont la trace est encore perdue.

Un gamin qui l'avait suivi
Lui dit : « Monsieur, pour trouver votre ami
Il est un moyen bien facile :
Faites-le donc tambouriner
Dans tous les quartiers de la ville,
C'est le meilleur conseil qu'on puisse vous donner. »

Trompin goûta fort peu cette plaisanterie,
Et quoiqu'il entendit près de lui prononcer :
Les régates vont commencer,
De les voir il n'a pas envie
Avant de retrouver Fernu.

« Que diable est-il donc devenu ? »
Se dit-il bouillant de colère.
« Était-il donc si nécessaire
De nous concerter pour venir
Lui de son côté, moi d'un autre :
J'ai vraiment beaucoup de plaisir !
Encore si le bon apôtre

Cherchait à me trouver; mais non, je suis certain
Que sans penser à moi quelque part il s'amuse :
Sur sa fausse amitié ceci me désabuse,

— On écrit de Chambéry, le 13 novembre :

« On sait que l'emploi du chloroforme entraîne parfois des malheurs. Il s'agissait, il y a quelques jours, d'extraire une dent à un jeune homme de treize ans. Ce jeune homme est fils et frère de médecins. L'opération devant être douloureuse, on décida l'emploi du chloroforme. L'opération faite, le jeune homme n'a pas repris connaissance : des soins ont été immédiatement donnés; ils n'ont pu rappeler la victime à la vie. Le malheureux père avait présidé à l'opération du dentiste. »

Etat civil de la commune d'Étampes.

NAISSANCES.

Du 22 novembre. — VINGERISTEIN, Marie-Joseph-Arthur.
— 22. ROUSSEAU, Clémentine. — 23. GILLET, Eugène - Alphonse. — 24. RIQUOIS, Paul-Jean-Baptiste. — 25. SEVESTRE, Paul-Gustave.

PUBLICATIONS DE MARIAGE.

Entre : Edouard - Adrien LÉGER, 21 ans, peintre en bâtiments à Étampes; et Clarisse SURGET, 19 ans, sans profession, domiciliée à Étampes.

DÉCÈS.

Du 18 Novembre. — TANNEUX, Laurent-Ernest, 7 jours.

Le Propriétaire-Gérant, AUG. ALLIEN.

M^r PAULIN-LAURENS, avoué à Étampes, demande de suite, un **clerc** ayant une écriture très-lisible.

M^r GIBORY, avoué à Étampes, demande de suite un **petit clerc**.

ANNONCES.

Etude de M^r A. BUCHÈRE, avoué à Étampes, rue Saint-Jacques, n^o 5.

PAR ADJUDICATION,
Sur Baisse de Mise à Prix,

En l'audience des Criées du Tribunal civil de première instance séant à Étampes,

D'UNE

MAISON

Sise à Étréchy, Grande-Rue,

Ayant premier étage,
Greniers, Cave, Foulerie, Cour, Jardin,
Aisances et Dépendances,
EN UN LOT.

L'adjudication aura lieu le **Mardi treize Décembre** mil huit cent cinquante - trois,
Heure de midi,

ON FAIT SAVOIR A TOUS QU'IL APPARTIENDRA QUE,

En exécution 1^o d'un jugement rendu par le Tribunal civil d'Étampes, contradictoirement entre les

ci - après nommés, le trente - un août dernier, enregistré et signifié;

2^o D'un autre jugement rendu par le même Tribunal d'Étampes le quinze novembre présent mois, enregistré, sur la requête présentée par les ci - après nommés,

IL SERA,

Aux requête, poursuite et diligence de madame Eugénie-Thérèse Chenu, veuve de monsieur Pierre-Paul-Désiré Sandely, en son vivant serrurier, demeurant ladite dame à Étréchy;

Agissant au nom et comme ayant été commune en biens avec son défunt mari;

Ayant pour avoué M^r Ambroise Buchère, exerçant près le Tribunal civil de première instance d'Étampes, demeurant en ladite ville, rue Saint-Jacques, n^o 5, qui est constitué et occupera pour ladite dame sur les présentes poursuites de vente et leurs suites;

En présence, ou eux dûment appelés, de 1^o monsieur Victor - Eugène Sandely, serrurier, demeurant à Étréchy;

Agissant au nom et comme subrogé-tuteur des mineurs Adèle, Pauline, Isabelle, Phare Sandely, et Jules Sandely, ses frère et sœurs, exerçant la fonction de tuteur à cause de l'opposition des intérêts de madame Sandely, tutrice légale;

Ayant pour avoué M^r Paulin-Laurens, exerçant près ce Tribunal, demeurant à Étampes, rue Saint-Jacques, n^o 17, constitué pour ledit sieur Sandely sur les présentes;

2^o Madame Marie - Prospère - Emma Goncé, veuve de monsieur Pierre - Dominique Guillaumeron, ancien notaire, demeurant ladite dame à Chalo - Saint-Mars;

Agissant au nom et comme tutrice naturelle et légale de Marie - Ferdinand - Dominique Guillaumeron et Ferdinand-Ludovic Guillaumeron, ses deux enfants mineurs;

3^o Mademoiselle Sophie - Eugénie Guillaumeron, majeure, propriétaire, demeurant à Chalo - Saint-Mars;

Les mineurs et la demoiselle Guillaumeron héritiers chacun pour un tiers de feu monsieur Guillaumeron, leur père, les mineurs sous bénéfice d'inventaire;

Ayant pour avoué M^r Paulin-Laurens, sus-nommé, qui est constitué pour eux;

PROCÈDE, le **Mardi treize Décembre** mil huit cent cinquante - trois, heure de midi, en l'audience des criées du Tribunal civil d'Étampes, à l'adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux, des biens immeubles dont la désignation va suivre.

DÉSIGNATION :

LOT UNIQUE.

Une Maison sise à Étréchy, Grande-Rue, composée, savoir :

Et dès ce jour, foi de Trompin,
Je l'abandonne à son destin;
Il est trop tard pour aller aux régates.
Je ne suis pas d'humeur de monter aux frégates;
Aussi je vais m'informer promptement
De l'heure de l'embarquement
Pour aller à Cherbourg. Quant à Fernu, qu'il fasse
Ce qu'il voudra. Non, sur ma foi,
Il ne mérite pas que je m'en embarrasse.
A compter d'aujourd'hui je ne pense qu'à moi. »

Sa résolution étant bien arrêtée,
Trompin qui se trouvait alors sur la jetée
Vers le grand qui porte ses pas,
Retient sa place et fait un modeste repas
En attendant le départ du navire
Qui, suivant ce qu'on vient de dire,
Aura lieu dans quelques instants.

On voyait là beaucoup de gens
Tout prêts comme Trompin à se mettre en voyage,
Et qui faisaient, suivant l'usage,
Un brouhaha des plus assourdissants.
Enfin vient un moment où la cloche bourdonne,
C'est l'heure du départ qui sonne;
Chacun paraît pressé d'arriver au bateau :
C'est à qui viendra le plus vite,
Et souvent on se précipite
Au risque de tomber à l'eau,

Sur le pont à son tour lorsque Trompin arrive,
Il aperçoit promenant sur la rive
Son ami Fernu, qu'il appelle

De la force de ses poumons;
Mais sa voix se perd dans les sons
De la foule qui s'entremêle
En proférant des cris divers.

Le malheureux Trompin se met l'âme à l'envers;

Jusqu'à ce qu'à la fin une petite fille

Ayant compris ce qu'il voulait :

En avertit Fernu qui près d'elle marchait.

Celui-ci court à l'instant même

Auprès de son ami Trompin

Qui lui dit dans son trouble extrême :

« Je te retrouve donc, enfin.

Que fais-tu depuis ce matin?

Ta conduite est un vrai problème

Que je donnerais au plus fin.

Pourquoi chez moi me faire attendre,

Quand tu devais venir me prendre,

Puisque j'étais sur ton chemin?

Un peu plus je manquais le train!

Pourquoi, quand je t'appelle au Havre,

Que tu m'entends, ne pas rester?

Ton indifférence me navre

Et me ferait presque douter

Que tu sois venu pour me suivre.

Manques-tu donc de savoir vivre?

Je le crains et j'en suis honteux!

Allons, réponds-moi, si tu peux. »

Tout étourdi de la tirade

Que Trompin vient de débiter,

Fernu lui dit : « Cher camarade,

Avant ainsi de t'emporter,

Au rez-de-chaussée, une boutique à usage de serrurier, ouvrant sur la rue par une porte en bois, ayant sortie par une porte donnant sur la cour ci-après; à gauche de cette boutique une chambre à coucher prenant entrée dans ladite boutique et par une porte ouvrant sur la rue; au fond de cette chambre, une petite alcôve en bois blanc; à côté, une petite cuisine éclairée par une petite croisée sur la cour; à gauche de la chambre à coucher ci-dessus, une porte conduisant à un corridor prenant entrée sur la rue, dans lequel existe un escalier conduisant au premier étage. Le corridor et l'escalier sont communs avec monsieur Chichard.

Au premier étage, auquel on monte par un escalier en bois prenant naissance dans le côté droit de la boutique, à gauche de l'escalier, une chambre à feu éclairée par une croisée sur la rue; à droite de cette chambre une autre chambre à feu éclairée par une croisée sur la rue; il existe dans cette chambre un placard en bois blanc à trois vantaux.

Dans le côté droit de ladite chambre se trouve une porte donnant entrée à un petit cabinet commun avec l'escalier commun avec monsieur Chichard; en face l'escalier, un petit cabinet prenant jour par une croisée sur la cour, dans lequel existe un placard en bois blanc.

Greniers régnant sur les chambres et cabinets ci-dessus, auquel on monte par un escalier prenant naissance sur le palier de l'escalier du premier étage, éclairés par une petite croisée donnant sur la rue du Tour-de-Ville.

Cour derrière la totalité des bâtiments ci-dessus, ouvrant par une porte cochère sur la rue du Tour-de-Ville, commune avec messieurs Chichard et Cormier.

A gauche de cette cour une petite cuisine ouvrant par une porte sur la cour, et éclairée par une croisée aussi sur la cour; dans cette cuisine existe un fourneau à lessive dit économique, et un autre fourneau en plâtre.

A droite de cette cuisine, une foulerie prenant entrée sur la cour, et éclairée par une croisée aussi sur la cour.

Dans cette foulerie existe un cloison et un plancher en planches de bois blanc.

Petit grenier régnant sur la cuisine ci-dessus.

Cave sous ladite cuisine prenant entrée par une porte située dans la foulerie.

Au fond de la cour, un passage conduisant à un puits commun avec messieurs Legrain, Cormier et Chichard.

Un grand jardin à gauche du passage ci-dessus, entouré de murs, planté de treilles et arbres fruitiers en assez grand nombre et de belle venue.

A gauche de la porte d'entrée sont placées des niches à lapins; au fond, à l'encoignure de gauche, sont des lieux d'aisances; à l'encoignure de droite, une porte de sortie sur une pièce de terre appartenant à madame Dobignard, sur laquelle pièce de terre il existe un droit de tour d'échelle; sur le ter-

rain formant ce tour d'échelle, sont plantés plusieurs arbres fruitiers en espalier.

Le tout tient, savoir :

Le principal corps de bâtiments, la cuisine, etc., par devant à la rue, d'un côté monsieur Chichard, d'autre côté à la rue du Tour-de-Ville, et par derrière, à cause de la cour, monsieur Cormier.

Le jardin tient d'un côté à madame Dobignard, d'autre côté Regien et Michau, avec lequel le mur est mitoyen, d'un long à monsieur Chanon, avec lequel le mur est mitoyen, et d'autre long à monsieur Chichard.

Sur la mise à prix réduite par le jugement du quinze novembre sus-énoncé, à la somme de 3,000 fr.

NOTA. — La maison et dépendances ci-dessus sont louées par bail sous seing privé en date du vingt-neuf octobre mil huit cent cinquante-deux, enregistré à Etampes le huit novembre mil huit cent cinquante-deux, folio cent-treize, recto, case neuf, verso, case première et suivantes, par monsieur Perry qui a reçu les droits, pour neuf années entières et consécutives qui ont commencé à courir le vingt-cinq décembre mil huit cent cinquante-deux, moyennant la somme de deux cent cinquante francs par an.

S'adresser, pour les renseignements,

A Etampes,
1° En l'étude de M^e BUCHÈRE, avoué poursuivant, dépositaire des titres, rue Saint-Jacques, n° 5;

2° En celle de M^e PAULIN-LAURENS, avoué co-licitant, rue Saint-Jacques, n° 17;
Et au Greffe du Tribunal d'Etampes, où est déposé le cahier des charges.

Fait et dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

A Etampes, le vingt-deux novembre mil huit cent cinquante-trois.

Signé A. BUCHÈRE.

En marge est écrit : Enregistré à Etampes, le vingt-quatre novembre, mil huit cent cinquante-trois, folio 21, case 6. Reçu un franc plus dix centimes pour le dixième.

Signé PERRY.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION.

En l'étude de M^e BRAY, notaire à Rennes,

Sur la mise à prix de 250,000 f.

LA BELLE

MINOTERIE DU COMTE

à 2 kilomètres de Rennes,

montée suivant le système anglais,
CINQ PAIRES DE MEULES ET TOUS ACCESSOIRES.

12,000 BELLES BOURRÉES DE CHÈNE, au Château de Bierville, près Etampes, par cent ou en totalité. — S'adresser au propriétaire lui-même. (4-2)

AVIS.
M. THÉODORE PAU, chirurgien-dentiste de Paris, 51, rue de Caumartin, Chaussée-d'Antin, nous prie d'annoncer que, sur l'avis et sous les auspices de MM. les docteurs de notre ville, il viendra offrir ses services aux habitants, régulièrement une fois par mois; il recevra de 11 heures à 5 heures, pour les soins et les opérations de la bouche, et pour les dents et dentiers artificiels.

M. THÉODORE PAU arrivera en notre ville le 3 décembre prochain; il recevra les 3 et 4 dudit mois. *Hôtel de France.* (4-3)

FERME. A Vendre par adjudication, en l'étude et par le ministère de M^e CARTIER, notaire à Châteaudun, le dimanche 11 décembre 1853, une heure après midi.

La FERME de Baigneaux, sise commune de Lutz, et par extension commune de Thiville, dans la partie Beauce du canton de Châteaudun, à 5 kilomètres de cette ville.

Cette Ferme est composée des bâtiments nécessaires pour le logement du fermier et l'exploitation des terres, cour et jardin,

Et de 114 hectares de terres labourables.

Elle dépend de la succession de M^{me} PETIT, de Melun, et est affermée aux époux TRIEU-LASTRADE, suivant bail notarié consenti pour 12 ans, du 1^{er} novembre 1850: moyennant, outre l'impôt et d'autres charges,

120 hectolitres de blé-froment,
Et 1,200 fr. argent.

Mise à prix, 95,000 fr.

L'adjudication aura lieu même sur une seule enchère.

S'adresser, pour avoir tous renseignements, à M^e CARTIER, notaire, dépositaire des titres.

Le meilleur marché et le plus répandu des journaux, c'est : LE COURS GENERAL DES

ACTIONS par Jacques BRESSON, paraissant tous les jeudis, indiquant les paiements d'intérêts, dividendes, le compte-rendu,

les recettes des chemins de fer, canaux, mines, assurances, banques foncières, etc., place de la Bourse, 31, à Paris. — Prix : 8 fr. par an. — IL TIENDE LIEU D'UNE GAZETTE DES CHEMINS DE FER. — Envoyer un mandat sur la poste. (3-1)

CHOCOLAT SAINTOIN

MENTIONS HONORABLES
Aux Expositions de 1844 — 1849.

Chocolat de santé véritablement hygiénique, pur sans aucun mélange. — Comme garantie de bonne fabrication, chaque paquet est revêtu de notre signature.

PRIX DANS TOUTS LES DÉPÔTS :

Le demi-kilo : 4 fr. 50; — 5 fr.; — 6 fr. 50; — 8 fr.
À la vanille : 50 c. en plus.

Chez tous les épiciers, confiseurs, et marchands de comestibles.

Usine à vapeur à Orléans. (12-9)

Tu devais au moins m'écouter :
Retenu par une pratique,
Je n'ai pu quitter ma boutique
Ce matin qu'au dernier moment :
Chez toi je passe en m'en allant,
Tu viens, dit-on, de partir à l'instant,
Je cours, comme toi je prends place
Pour aller au Havre-de-Grâce.
Arrivé là, j'entends ta voix
Mais nulle part je ne te vois,
Je n'abandonne pas la place
Qu'autour de moi le vide ne se fasse,
Et c'est quand je te sais parti
Que je prends le même parti.
De tous côtés je cours, j'appelle,
A ce point que l'on m'a hué,
Et j'en étais exténué
Lorsqu'enfin cette demoiselle
Te montre à moi, tout embarqué.
Aussi, loin d'accuser mon zèle
Tu devrais bien m'encourager,
Car je suis resté sans manger
Depuis hier et je respire à peine :
Laisse-moi donc reprendre haleine,
Et puis, pour nous dédommager
Et fêter comme il faut notre heureuse rencontre,
Je vais faire apporter quelque bon restaurant. »
Trompin goûta cet argument
Et, loin de se mettre à l'encontre,
Avec Fernu se rendit au buffet
Pour choisir ce qu'il aimerait.

Les amis se mettent à table

Et dînent d'un grand apéritif,
Tout en sablant un vin que l'on trouve agréable,
Qui bientôt les ragailloit.
On se trouvait alors en plein rade
Et l'on sent que le vent fraîchit ;
Trompin buvait force rasade
Pour se réchauffer, disait-il.
Cet argument assez subtil
N'empêcha pas le camarade
De se sentir bientôt malade
Par le mouvement du roulis,
Et d'une façon très-maussade
De rendre tout ce qu'il a pris.
Il a près de lui pour voisine
Certaine dame en mousseline ;
Il lui lance inopinément
Un trait de son cœur chancelant.
Si l'odeur n'est pas la plus fine,
C'est la plus forte assurément.
A ce procédé peu galant
De dépit la dame fulmine,
Et de la venger à l'instant
Un de ses voisins faisait mine.
Lorsque Fernu se rapprochant
Dit, en s'adressant à la dame,
« Je vous proteste sur mon âme
Que mon ami ne l'a pas fait exprès,
Car c'est un homme plein d'usage ;
Il vous remboursera les frais
Que coûtera le blanchissage. »

Cet incident se prolongea
Jusqu'à l'heure où l'on débarqua.

Trompin tout débraillé, très-salé,
L'air tout défait et le teint pâle,
A besoin d'être soutenu ;
Il s'appuie au bras de Fernu
Qui le mène à l'hôtel de France
Et lui fait préparer un lit.
Trompin guérit de sa souffrance
Après qu'il eut passé la nuit ;
Puis il renait à l'espérance
En voyant que le soleil luit :
Car c'est le jour où le vaisseau se lance.
Et plein de joie il se redit
Que s'il n'a pas vu les régates,
Les paquebots ni les frégates,
Et si le temps qu'il a passé sur mer
S'est trouvé pour lui bien amer,
Il va jouer, sur cette heureuse plage
D'un spectacle cent fois plus beau
Et qui, lui seul, valait bien le voyage.
Il appelle Fernu, l'engage
A venir avec lui sur un petit bateau
Pour mieux voir lancer le vaisseau.

Ils se rendent sur le rivage,
Font prix d'une embarcation
Qui les porte à quelque distance
Pour se placer dans une petite anse
Très-propre à l'observation.
Au bruit bientôt succède le silence,
Cent mille spectateurs se trouvent en présence
Ouvrant les yeux, avançant le menton
Pour voir l'instant précis où le vaisseau s'élançait :

PLUS DE CONSTIPATION.

GUÉRISON PROMPTE ET RADICALE par l'emploi de la FÉCULE INDIENNE du docteur PASVIEUX, ex-médecin de la vice-reine de Hongrie, etc., etc.
Entrepôt général à Paris, rue Saint-Martin, 525, pharmacie COQUIL.

C'est un fait acquis à la science que la FÉCULE INDIENNE guérit infailliblement la constipation, et de plus toutes les maladies qui en dérivent, telles que : *hémorroïdes, varices, بواسيدية, des intestins, de la matrice, de la vessie, du balancement du ventre, goutte, hypochondrie, phthisie, spasmes, crampes, palpitations du cœur, congestions cérébrales, migraine, irritabilité nerveuse, insomnie, mal de cœur, affections bilieuses, éruptions cutanées, dartres, hydropisie, etc., etc.*

« La réputation de la Fécule indienne, disait déjà, en 1677, le célèbre chevalier Temple, ambassadeur anglais, est universelle, et elle est consacrée de la même façon que les purgatives, c'est-à-dire par une longue expérience. » (Temple's Works, tome XI, page 521.)

Cet éloge, si bien mérité, n'empêcha pas les praticiens de son temps d'employer inutilement les purgatifs et les lavements pour guérir ces douloureuses maladies. Au lieu de soulager, ils ne firent qu'aggraver le mal. C'est un axiome en médecine, que les purgatifs et les lavements ne guérissent pas, mais au contraire augmentent la maladie. Voici comment s'exprime à ce sujet les auteurs les plus célèbres de nos Facultés de médecine.

JAMAIS PLUS DE PURGATIFS.

« La guérison de la constipation ne peut s'opérer par des purgatifs, car une constipation plus obstinée suit toujours l'opération d'un médicament purgatif. — Docteur HENRI.

« La purgation peut entraîner subseqüemment la constipation ; elle tend en effet à augmenter la paresse intestinale ; elle guérit le mal momentanément, elle ne le prévient pas pour l'avenir, elle ne prévient au contraire le retour ; mais ce qui est plus grave, elle use et épuise, pour ainsi dire, l'excitabilité du tube intestinal que, normalement, la seule impression des matières alvocolaires (c'est-à-dire leur arrêt), doit suffire à mettre en jeu. — Docteur ROGEE, professeur à l'École de Médecine de Paris.

Est-il clair que les purgatifs ne guérissent pas la constipation, et la font naître au contraire? Nous pouvons encore nous servir :

JAMAIS PLUS DE LAVEMENTS!

« L'opération d'un lavement ne stimulant que l'extrémité du canal intestinal, le rectum est loin de suffire, si l'on veut obtenir l'évacuation complète, ce qui est cependant le but à remplir. — Docteur HAMPTON.

« Il ne faut point répéter l'emploi des lavements, comme on le fait aujourd'hui, parce que leur fréquence produit des accidents qui ne sont nullement compensés par l'avantage des évacuations qu'ils déterminent, tandis que les coliques flatulentes, les gonflements abdominaux, la lymphatie même, occasionnés par l'abus des lavements, durent plusieurs jours. Ces inconvénients résultent surtout des lavements les plus usités.

comme ceux à l'eau tiède, à la graine de lin, etc., et ce n'est pas le seul reproche qu'on puisse leur faire; ils méritent encore celui de n'être que des palliatifs, et d'entretenir même le mal auquel on veut remédier par leur emploi; car il est de fait dans les névroses gastriques, que les lavements émollients précipitent la constipation, qu'elle devient d'autant plus difficile à vaincre qu'on use davantage des lavements, et que plus on en prend, plus on est obligé d'en prendre. Ce que nous disons ici, nous l'avons observé dans une multitude de faits, notamment sur nous-même. — Docteur BARROIS, *Traité sur les gastralgies*, 3^e éd., v. I, p. 550.

Il en résulte, on n'en peut disconvaincre, au dire d'un grand médecin, que les lavements précipitent la constipation.

Il faut pourtant guérir cette affreuse maladie. Le progrès que fait l'humanité nous en fait une obligation. Ce progrès sincère, véritable, inamalgamable, a été opéré par la Fécule indienne. OUI, LA CONSTIPATION EST RADICALEMENT GUÉRIE PAR LA FÉCULE INDIENNE DU D^r PASVIEUX. Ceci est une vérité prouvée par des guérisons prodigieuses, et devant des faits de cette évidence, on ne peut mettre en doute l'efficacité de cette Fécule. Nous pourrions nous borner à constater ces faits; mais nous voulons expliquer et démontrer par quels moyens on arrive à ces merveilleux résultats : tout ce qui est simple, et tout ce qui repose sur une base vraie et solide se peut toujours expliquer avec intelligence.

Tout le monde sait que le corps répare ses forces et se maintient en un parfait état de santé par l'ingurgitation d'une nourriture végétale ou animale. Après l'avoir avaisé, il la dissout dans l'estomac; la partie la plus pure, et qui en est comme l'essence, s'assimile au corps et même s'animalise, si bien qu'elle est considérée comme une portion du corps lui-même; elle se transforme en chyle qui alimente notre machine. L'autre partie, qui est la plus grossière et la plus volumineuse, se réduit en matières fécales; elle ne doit que momentanément résider dans l'abdomen, juste le temps qu'il faut au corps pour user le chyle que cette nourriture lui a procuré. Une nouvelle alimentation créera une nouvelle quantité de chyle, et ainsi de suite. Mais supposons que le chyle est épuisé, et que la première nourriture ne peut pas s'évacuer, il en résultera que le corps n'ayant plus de chyle langira, et que le tube intestinal sera subitement douloureux. Or, la constipation est tout justement cette affection qui s'oppose à une évacuation partielle ou totale; elle nous force à retenir les matières stercorales qui s'opposent à l'introduction d'une nouvelle alimentation. Si la constipation était complète, la mort s'en suivrait sur-le-champ; si elle n'est que partielle, elle nous laissera languir, et avec des angoisses désespérantes. La constipation est la plus triste et la plus douloureuse des maladies. On raporte que le fameux Pierre de Montmar, qui, dans plusieurs graves maladies, s'était toujours refusé à faire la

moindre dépense en médicaments, étant un jour si fortement constipé, et ayant si violemment souffert, s'écria, les armes aux yeux : Ah! chienne de constipation, tu peux te vanter de m'avoir seule obligé à tirer les cordons de ma montre!

Scarron redoutait la constipation au-delà de tous les maux, même du feu. On dissertait en sa présence sur les plus grandes souffrances que Dieu peut infliger à l'homme : tout le monde tomba d'accord que le feu devait être le plus terrible châtiement; Scarron, ce pauvre cul-de-jatte, n'avait pas opiné à haute voix. On en fit la remarque : c'est, dit-il, que je sais que la souffrance la plus douloureuse est celle de la constipation; car, ajouta-t-il, mieux vaut être damné que constipé.

La constipation est enfin l'effroi des malades et le désespoir des médecins. Elle naît en mille circonstances, et il est impossible d'en arrêter les progrès. On ne s'en aperçoit que lorsqu'elle est passée à l'état chronique. Alors on souffre de toutes ses forces. Il ne faut pourtant pas en désespérer, puisque la Fécule indienne produit une évacuation facile et prompte; mais nous pensons qu'on doit s'en préoccuper dès les premiers symptômes, à moins de graves inconvénients; on se sera ainsi épargné bien des maux pour l'avenir.

Voici comment la Fécule indienne opère : elle est émolliente au suprême degré, et beaucoup plus qu'aucune farine connue. Elle dilate les parois du tube intestinal, qui deviennent aussitôt élastiques; il reprend son jeu ordinaire, son mouvement ordinaire renoué, et l'évacuation a lieu immédiatement, sans efforts, sans souffrance, et sans se déranger de ses propres affaires, en voyage comme dans sa chambre.

Outre qu'elle guérit la constipation, ce qui est très-important, comme on vient de le voir, il faut encore reconnaître que la Fécule indienne nourrit et fortifie; pour le prouver, nous n'avons qu'à rappeler un fait connu, c'est que les farineux s'assimilent et s'animalisent beaucoup mieux que les matières animales. C'est par toutes ces considérations qu'un malade a eu raison de publier que la Fécule indienne du docteur du Pasvieux est un bienfait du ciel.

MODE D'EMPLOI.

La Fécule indienne se prépare comme un potage ordinaire, à l'eau pure, au lait et au bouillon; deux onces suffisent pour un demi-litre d'eau de lait ou de bouillon. On verse d'abord 5 à 6 cuillerées du liquide, afin de dissoudre complètement; une fois que le mélange est bien opéré, on le met sur le feu, on l'agite sans cesse; il ne faut pas qu'il prenne au fond. On le fait bouillir 10 à 12 minutes; on le retire, et on y ajoute du beurre, du sel, on ce qu'on a l'habitude de prendre en d'autres circonstances. — Un verre d'eau avant de prendre cette Fécule prépare très-bien les voies digestives.

Se vend en boîtes : un demi-kil., 3 fr.; un kil., 5 fr. 50 c.; 2 kil., 10 fr.; 4 kil., 16 fr.; 8 kil., 30 fr.
 Dépôts dans toutes les pharmacies.

A Paris. CHOCOLAT PERRON r. Vivienne, 14.
 PARTOUT en France à 2 francs et 3 francs le demi-kilo.
 La Médaille de prix obtenue à l'Exposition universelle de Londres dit assez que la supériorité de ce Chocolat est incontestable. Un nouveau perfectionnement vient encore d'y être apporté. Essayez, et vous constaterez qu'il n'y a pas d'aliment plus sain, plus doux, d'une digestion plus facile.
EXTRAIT CONCENTRÉ DE VANILLE.
 Parfum augmenté, emploi facile, économie de prix. — Flacon, 1 fr. 25, 2 et 3 fr.
 Dépôt chez M. DEPLÈREZ, place de l'Hôtel-de-Ville.

POMMADE DES CHATELAINES
OU L'HYGIÈNE DU MOYEN-ÂGE.
 Cette pommade est composée de plantes hygiéniques, à base tonique. Découvert par CHATELAIN dans un manuscrit, ce remède infaillible était employé par nos belles châtelines du moyen-âge pour conserver, jusqu'à l'âge le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce produit active avec vigueur la crue des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse, et les empêche de blanchir, en s'en servant journellement.
 Composée par CHATELAIN, parfumeur à Rouen, rue de l'Hôpital, 39 et 40. — Dépôt à Paris, passage Choiseul, 19; — à Etampes, chez M. CHARENTIER, coiffeur-parfumeur, rue Saint-Jacques. — Prix du pot : 2 fr., 50 c. et 3 fr. 50 c. (13-5)

Bulletin commercial — PRIX COURANT DES GRAINS ET DES BESTIAUX.

| MARCHÉ D'ETAMPES. | | MARCHÉ D'ANGERVILLE. | | MARCHÉ DE CHARTRES. | | BESTIAUX. | | | | | | | | | | | |
|-----------------------------|-------|-----------------------------|-------|-----------------------|-------|-------------------|-------|-------------------|------|-----------------|------|-----------------|-------|-------|------|------|------|
| PRIS de l'hectolitre. | | PRIS de l'hectolitre. | | PRIS de l'hectolitre. | | MARCHÉ de Poissy. | | MARCHÉ de Sceaux. | | | | | | | | | |
| 19 novembre 1853. | | 25 novembre 1853. | | 19 novembre 1853. | | 17 novembre 1853. | | 21 novembre 1853. | | | | | | | | | |
| FR. C. | | FR. C. | | FR. C. | | AMENÉS. VENDUS. | | AMENÉS. VENDUS. | | AMENÉS. VENDUS. | | AMENÉS. VENDUS. | | | | | |
| Froment, 1 ^{re} q. | 34 00 | Froment, 1 ^{re} q. | 32 34 | Blé élite..... | 32 75 | Bœufs... | 2188 | 1874 | 1 16 | 1 04 | » 96 | Bœufs... | 4473 | 4037 | 1 22 | 1 10 | 1 00 |
| Froment, 2 ^e q. | 29 67 | Froment, 2 ^e q. | 28 67 | Blé marchand.. | 34 75 | Vaches... | 420 | 380 | 1 04 | » 90 | » 80 | Vaches... | 629 | 555 | 1 08 | » 94 | » 84 |
| Méteil, 1 ^{re} q. | 29 67 | Méteil..... | 25 34 | Blé champart.. | 30 75 | Veaux... | 924 | 754 | 1 26 | 1 12 | » 98 | Veaux... | 388 | 323 | 1 26 | 1 12 | » 98 |
| Méteil, 2 ^e q. | 26 34 | Seigle..... | 20 00 | Méteil moyen.. | 29 75 | Moutons. | 12889 | 8406 | 1 30 | 1 20 | 1 00 | Moutons. | 16592 | 14744 | 1 30 | 1 12 | 1 00 |
| Seigle..... | 19 67 | Orges..... | 15 34 | Méteil..... | 28 75 | | | | | | | | | | | | |
| Orges..... | 13 67 | Avoine..... | 8 67 | Orges..... | 16 50 | | | | | | | | | | | | |
| Avoine..... | 8 47 | | | Avoine..... | 8 60 | | | | | | | | | | | | |
| Pain bl., les 4 kil. | 2 00 | Pain bl., les 4 kil. | 2 00 | Pain bl., les 4 kil. | 4 93 | | | | | | | | | | | | |
| Pain bis, — — — | 1 80 | Pain bis, — — — | 1 80 | Pain bis, — — — | 4 75 | | | | | | | | | | | | |

Le Propriétaire-Gérant, AUG. ALLIEN.

ETAMPES. — Imprimerie de AUG. ALLIEN.

Il va partir bientôt, dit-on;
 Le cœur palpite à l'espérance
 De le voir glisser dans son ber
 Et se dandiner en plein air,
 Tandis qu'avec grâce il s'avance
 Jusqu'à ce qu'il soit à la mer,
 Qui, joyeuse de sa présence,
 Projette au loin sa vague en flocons écumants
 Et doucement l'étreint de ses flots caressants.

On est à ce moment d'attente
 Lorsque Fernu prend et présente
 Sa tabatière à son ami,
 Qui prisait quelquefois aussi.
 Trompin accepte, prend, aspire
 Son tabac assez longuement;
 Mais jugez quel est son délire
 Lorsqu'il survient un coup de vent
 Qui lui jette en pleine figure
 De la boîte le contenu.
 Il en a plein les yeux, il jure
 Contre le maladroit Fernu,
 L'auteur de sa mésaventure.
 Il ne peut plus voir le vaisseau
 Que justement on lance à l'eau;
 Et quand il est à la torture,
 Ses regrets sont d'autant plus grands
 Qu'il entendait un doux murmure
 De joie et d'applaudissements
 De tous les autres assistants.

Fernu faisait triste figure
 Et se privait aussi de regarder

Craignant plus tard qu'on ne vint le gronder.
 Trompin croyant apaiser sa souffrance
 Prend de l'eau de la mer, s'en humecte les yeux;
 Mais au lieu de se trouver mieux
 Il est beaucoup plus mal. Le sel par sa présence
 Augmente encore la cuisson,
 Au point qu'il en perd la raison.
 En vain Fernu lui dit : « Viens à l'hôtel de France,
 Nous y trouverons du secours
 Et de l'eau fraîche en abondance. »

Trompin répond : « Depuis deux jours
 Tu mets le comble à mon impatience,
 Je ne veux plus de toi, je te fuis pour toujours;
 Si tu ne gardes le silence,
 Dans les flots de la mer à l'instant je te lance. »

Fernu d'obéir s'empressa;
 Estimant qu'il serait peu sage
 De s'en retourner à la nage,
 Et le lendemain s'en alla.

Trompin, avec son air morose,
 Tout seul de son côté soupa,
 Lava ses yeux à l'eau de rose
 Et le lendemain s'embarqua.

Le bateau qui les apporta
 Encore une fois les rassemble;
 Mais l'un est ici, l'autre là,
 Pour ne pas se trouver ensemble.
 Et quand du Havre ils partent pour Paris

Fernu voyant que Trompin avait pris
 Un billet de troisième classe,
 Dans une seconde se place,
 Pour ne plus s'exposer au triste vis-à-vis
 Qu'il avait eu dans son passage,
 Et qu'avec joie il avait vu finir.

Ainsi se termina ce burlesque voyage
 Dans lequel on croyait trouver tant de plaisir.

GOSSART.

Charade.

L'œil en feu, la trogne vermeille,
 Sous mon premier plus d'un buveur,
 Epuisant la dive bouteille,
 De Bacchus chante la faveur.

Et quant à mon second, la femme ingénieuse,
 Comme l'on dit, sur le retour,
 Pour le cacher à l'âme curieuse,
 Sait feindre avec audace et trouver maint détour.

Mon tout, lecteurs, à protéger la vigne,
 Fût-elle obscure et vil, doucement se résigne.

A. G.

Le sujet de la dernière Énigme est la lettre A.